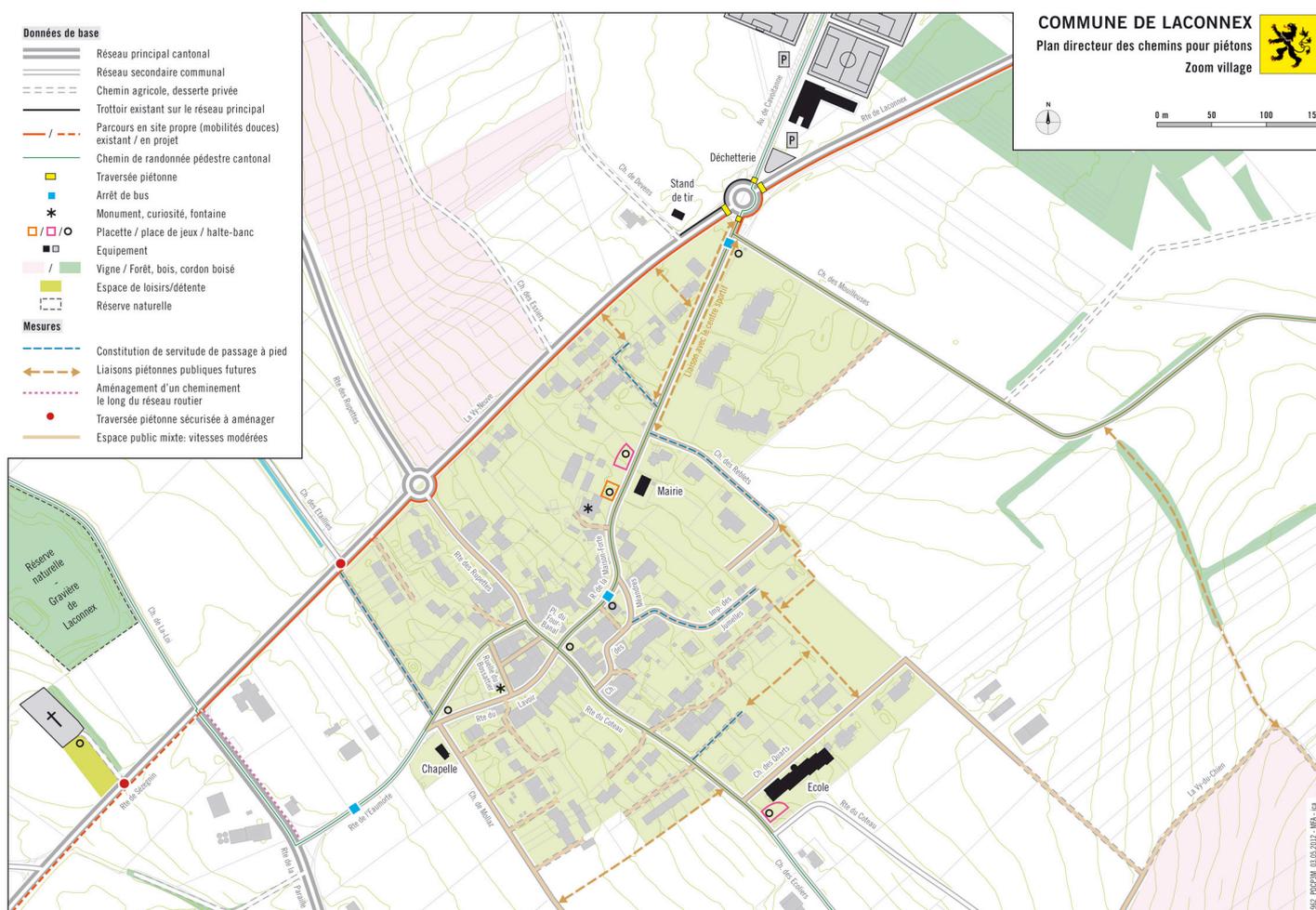


5. PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Le programme de mise en œuvre du plan directeur des chemins pour piétons se compose de 4 fiches de mesures qui récapitulent les démarches à entreprendre :

- A Rue de la Maison-Forte
- B Négociation de servitudes sur des chemins privés
- C Décloisonnement de certains quartiers (création de cheminements)
- D Liaisons en zone agricole

Plan de situation



RUE DE LA MAISON-FORTE - ILLUSTRATIONS

Situation



Rue de la Maison-Forte



Haies sur parcelle 2312

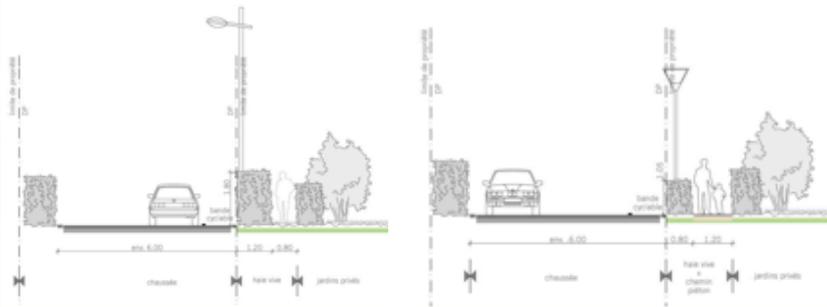


Espace à caractère public (2345 et parcelle communale)

Variante 1



Situation



Coupe situation existante

Coupe projet

Variante 2



Situation



Haie et cheminement intérieur sur parcelle n°2435

PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS - RUE DE LA MAISON-FORTE**DONNEES DE BASE**

- > Foncier : parcelle n° 2433, DP communal
- > Classification : réseau routier secondaire communal
- > Aménagements : piste cyclable, arrêt de bus

CONTEXTE

- > Axe de liaison entre le village et les équipements sportifs.
- > Tronçon rectiligne en entrée de village, permettant des vitesses peu appropriées.
- > Absence de cheminement sécurisé pour les piétons.
- > Profil étroit renforcé par une végétation de haies de part et d'autre, donnant l'effet de « corridor vert ».
- > Largeur insuffisante du DP pour réaliser un trottoir ou bande polyvalente (croisement avec bus à assurer).

OBJECTIFS

- > Réaliser un cheminement piétonnier sécurisé.
- > Préserver le caractère « vert » de l'entrée dans le village.

MISE EN ŒUVRE

Deux variantes sont envisagées (voir illustrations ci-contre).

- > Variante 1 : élargir le cheminement existant entre les deux haies situées sur la parcelle privée 2312, en diminuant l'emprise de la haie côté route (diminution de la largeur et de la hauteur). Aucune emprise n'est nécessaire sur les jardins privés. Une servitude de passage serait à négocier sur les parcelles 2312 et 2252. Le cheminement débouche ainsi sur un espace public, sous l'alignement de chênes.
- > Variante 2 : aménager un cheminement sur la parcelle 2345 (parcelle communale).

PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS - NEGOCIATION DE SERVITUDES**DESSERTES PRIVEES CONCERNEES (selon plan de situation ci-dessous)**

- 1 Accès sur rue de la Maison-Forte (parcelle de dépendance n° 2311)
- 2 Chemin des Reblets (parcelle de dépendance n° 2250)
- 3 Impasse des Jumelles (passage sur fonds privés)
- 4 Accès sur rue du Coteau (passage sur fonds privés)
- 5 Prolongement du chemin de Mollaz (parcelle de dépendance n° 10157).

CONTEXTE

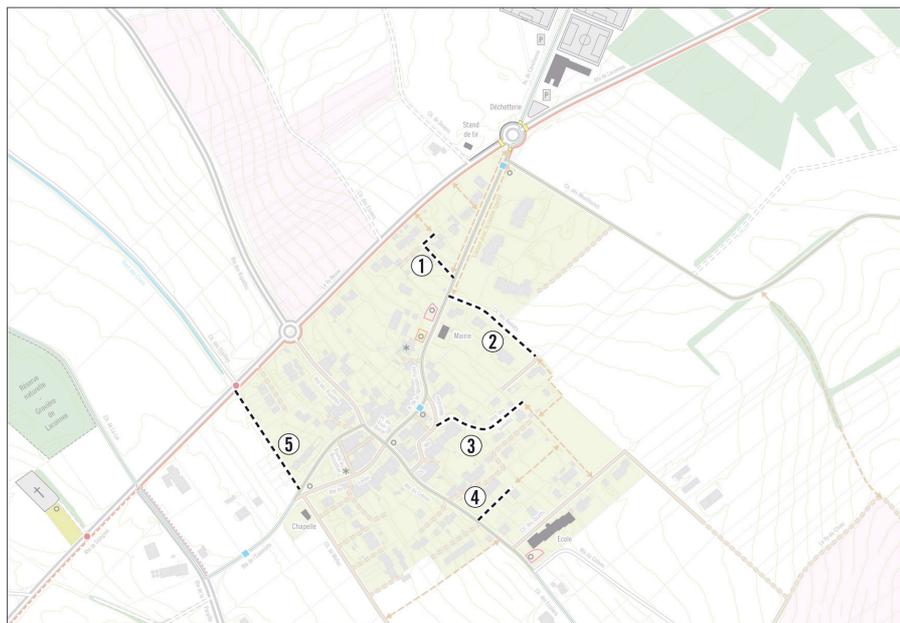
- > Développement par poches autour du noyau villageois, cloisonnement.
- > Système d'accès en impasse, défaut de continuité.
- > Statut privé des accès (parcelle de dépendance, servitudes réciproques).

OBJECTIFS

- > Décloisonner les différents quartiers et établir des continuités et perméabilités.
- > Réaliser des parcours plus directs, notamment vers les équipements publics.
- > Réaliser des boucles de promenade à différentes échelles dans et autour du village.

MISE EN ŒUVRE

- > Négocier des servitudes de passage public avec les propriétaires concernés.
- > Inscrire les servitudes de passage public au Registre foncier.
- > L'entretien des chemins faisant l'objet d'une servitude de passage public sont en principe entretenus par la Commune.



Plan de situation

PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS - DECLOISONNER LES QUARTIERS**LIAISONS CONCERNEES (selon plan de situation ci-dessous)**

- 1a et 1b Liaisons Vy-Neuve – rue de la Maison-Forte
- 2 Liaison impasse des Jumelles- chemin des Quarts
- 3 Liaison chemin des Reblets- chemin des Quarts
- 4 Liaison chemin du Coteau avec la nouvelle liaison transversale

CONTEXTE

- > Développement par poches autour du noyau villageois, cloisonnement.
- > Système d'accès en impasse, défaut de continuité.
- > Statut privé des accès (parcelle de dépendance, servitudes réciproques).

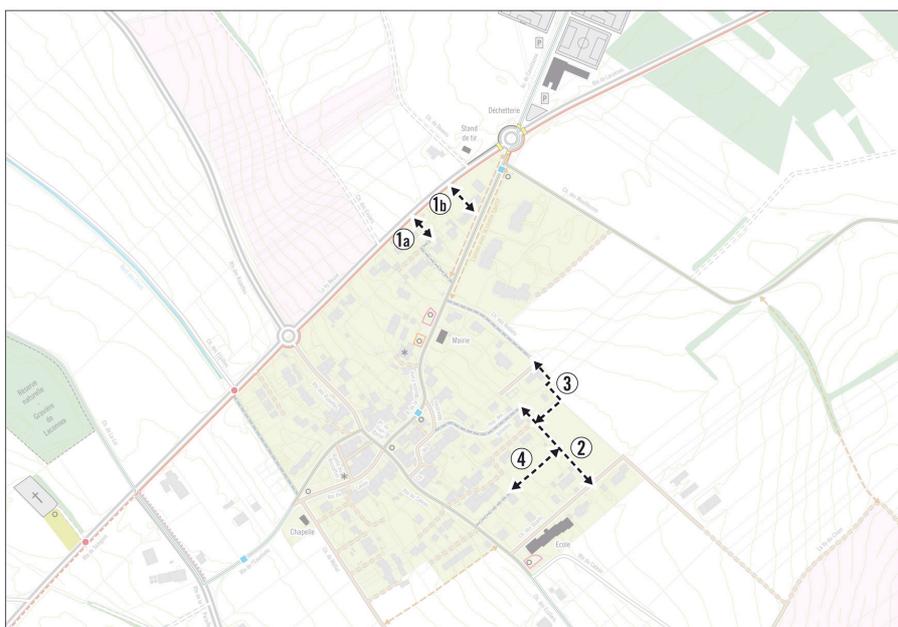
OBJECTIFS

- > Décloisonner les différents quartiers et établir des continuités.
- > Réaliser des parcours plus directs, notamment vers les équipements publics.
- > Aménager des parcours en site propre, hors chaussée et circulation.
- > Réaliser des boucles de promenade à différentes échelles dans et autour du village.

MISE EN ŒUVRE

- > Tirer profit des projets de construction et d'aménagement pour négocier des servitudes de passage.
- > Inscription de servitudes de passage public.
- > L'entretien des chemins faisant l'objet d'une servitude de passage public sont en principe entretenus par la Commune.

Plan de situation



PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS - LIAISONS EN ZONE AGRICOLE

LIAISONS CONCERNEES (selon plan de situation ci-dessous)

- 1 Liaison en site propre vers le cimetière : route de l'Eaumorte – route de Sézegnin
 - 2 Liaison route du Coteau – chemin de Mollaz
 - 3 Liaison chemin des Mouilleuses - la Vy-du-Chien
- + Portion de la liaison chemin des Reblets – chemin des Quarts

CONTEXTE

- > Réseau de chemins de randonnée pédestre et promenades à grande échelle.
- > Défaut de boucles de promenade à l'échelle du village.
- > Absence d'aménagement de parcours piétons pour le cimetière.

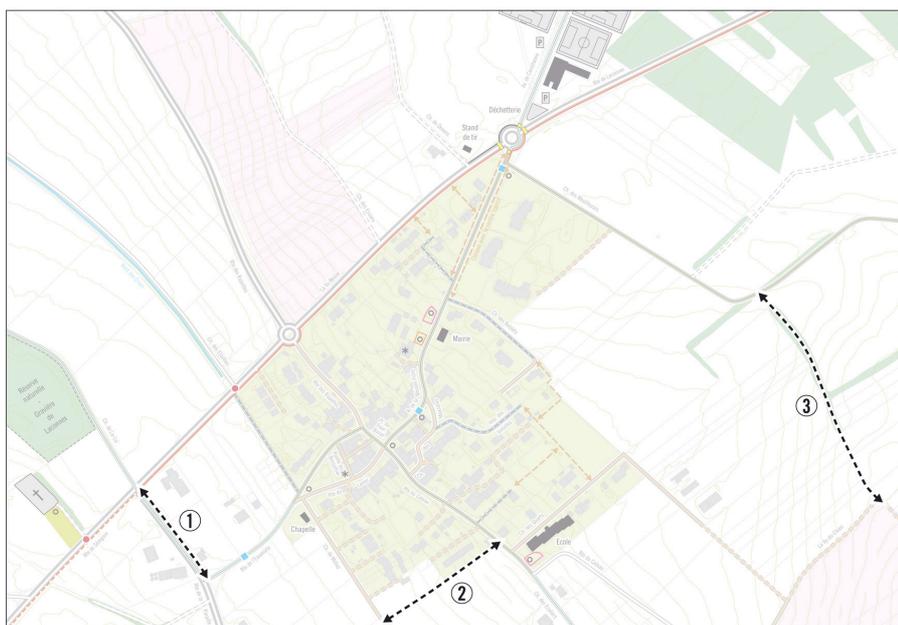
OBJECTIFS

- > Réaliser un maillage plus fin de connexions entre les dessertes et chemins existants.
- > Aménager des boucles de promenade autour du village.
- > Accrocher ces parcours à des éléments de paysage.
- > Rechercher un caractère champêtre et intégré pour ces connexions en milieu agricole.
- > Sécuriser le parcours vers le cimetière.

MISE EN ŒUVRE

- > Discussion, négociation avec les propriétaires, exploitants et le service de l'agriculture.
- > Inscription de servitudes de passage public.
- > Réalisation et entretien par la commune.

Plan de situation



RUE DE LA MAISON-FORTE - ILLUSTRATIONS

Situation



Rue de la Maison-Forte

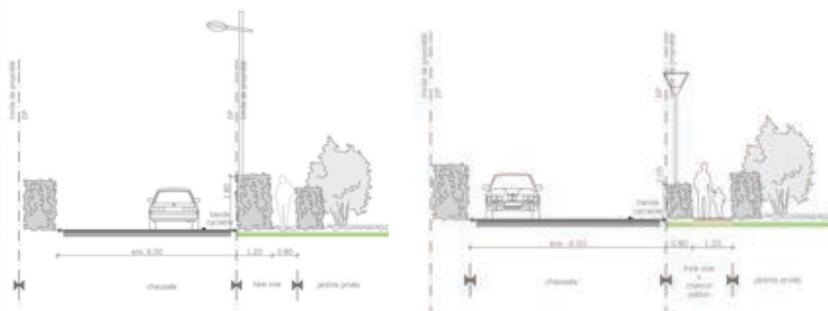


Haies sur parcelle 2312



Espace à caractère public (2345 et parcelle communale)

Variante 1



Situation

Coupe situation existante

Coupe projet

Variante 2



Situation

Haie et cheminement intérieur sur parcelle n°2435